

Cadours, le 28 avril 2023

Aux

Responsables légaux des élèves de 3ème

Objet : Orientation – Affectation 2023

Madame, Monsieur,

Nous entrons dans la période des choix définitifs concernant la voie d'orientation dans laquelle se dirigera votre enfant dans Service en Ligne Orientation (SLO) ainsi que des vœux d'affectation pour la rentrée scolaire 2023 dans Service en Ligne Affectation (SLA).

Nous vous rappelons que l'accès aux services en ligne s'effectue via EDUCONNECT.

Vous trouverez ci-dessous quelques indications concernant le calendrier des saisies.

I. ORIENTATION



- Vous pouvez **dès à présent saisir dans Service en Ligne Orientation (SLO) les souhaits d'orientation définitifs et jusqu'au Jeudi 25 mai inclus, délai de rigueur.**

Au-delà de cette date, le service en ligne Orientation ne sera plus accessible.

- Déroulement de saisies :

- Choix définitifs des familles
- Proposition du conseil classe (juin 2022)
- Réponses des familles aux propositions du conseil de classe :
Les 2 représentants légaux sont avertis simultanément de l'avis du conseil de classe.

Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie est désaccord avec l'autre parent, il est invité à se rapprocher de la Principale.

- Si les choix exprimés semblent inadéquats au regard des compétences de votre enfant, les professeurs principaux et/ou la cheffe d'établissement vous contacteront pour une prise de rendez-vous. Si nécessaire, nous avons la possibilité d'effectuer une saisie corrective en établissement jusqu'au Mardi 2 juin 2023 inclus.

II. AFFECTATION

- **Dès à présent et jusqu'au Mardi 9 mai 2023 13h59**, vous avez la possibilité de **consulter les offres** sur le service en ligne Affectation (SLA).

Votre enfant a été destinataire du livret Affectation post 3^{ème} du Conseil régional.



- **Du Mardi 9 mai 2023 – 14h00 au Mardi 30 mai 2023 - 23h59**, délai de rigueur : **Saisie des vœux d'affectation** sur le Service en Ligne Affectation (SLA).

Tutoriel Saisie dans Service en Ligne Affectation (SLA) :

<https://youtu.be/nblH1GiHYys>



- **Du Mercredi 31 mai 2023 au Jeudi 14 juin 2023 : Saisie des vœux d'affectation exclusivement en établissement par la Cheffe d'établissement.**

Toute demande de modification des vœux devra s'effectuer par courrier signé des deux représentants légaux. Ce courrier sera à l'attention de la Cheffe d'établissement et envoyé à l'adresse 0310008r@ac-toulouse.fr.



Les familles souhaitant effectuer un ou des vœux hors académie devront en faire la saisie dans le SLA. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés.



NOUVEAUTES :

- **L'option Santé/Social sur le Lycée Saverne à L'Isles Jourdain** est à demander au moment du choix d'affectation dans SLA et est accessible à tous les élèves, du secteur ou hors secteur. Si votre enfant n'est pas du secteur de ce lycée, mettre le vœu lycée de secteur dans les choix.
- **Option Sciences et Laboratoire au Lycée Nelson Mandela à Pibrac :**
 - Les élèves du secteur feront directement la demande lors de l'inscription
 - Les élèves hors secteur (seulement si option non proposée dans le lycée de secteur) devront constituer un dossier « Demande de vœu priorisé SI/CIT/SL/Biotech » à demander auprès du professeur principal. Les résultats seront alors donnés le 31 mai 2023.

- Les **résultats du tour principal de l'affectation** seront diffusés aux familles via le SLA **le 27 juin 2023 à partir de 14h30**.

Les notifications, nécessaires à l'inscription, seront distribuées aux élèves après les épreuves du Diplôme National du brevet.

- Certaines inscriptions en lycée d'affectation interviendront dès la diffusion des résultats avec l'ouverture d'un service en ligne ; le déplacement sera toujours nécessaire pour confirmation de l'inscription.

III. CONSEILS DE CLASSE 3^{ème} TRIMESTRE

- **Entre le 1^{er} et le 9 juin 2023**
- Les conseils de classe du 3^{ème} trimestre concernent essentiellement les points suivants :
 - **Positionnement des élèves** : le niveau de maîtrise atteint dans chaque domaine de compétences du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. **Ce positionnement est pris en compte** dans l'obtention du diplôme du DNB et **dans le processus d'affectation** surtout lorsqu'il y a une demande d'options dites contingentées ou une demande de 2^d professionnelle.
 - Emet un **avis définitif** sur les demandes quant à la **voie d'orientation**.
- A l'issue du conseil de classe :

- **Si l'avis du conseil de classe n'est pas conforme à votre souhait d'orientation**, vous devez rencontrer la Cheffe d'établissement et la décision définitive est prise à l'issue de cet entretien.
- **Si cette dernière décision n'est toujours pas conforme à ce que vous souhaitez**, vous avez la possibilité :
 - D'accepter la décision d'orientation prise par la Cheffe d'établissement et d'émettre de nouveaux vœux.
 - De constituer un dossier pour la commission d'appel (pour un passage en 2d GT) du 19 juin 2023.

Toute l'équipe du collège Joseph REY se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement



Martine CAMPS